



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 36/13

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

**Secrétaire** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Rénovation de l'éclairage public avenue de la République et ses abords (réf 3AP97) - SDEHG - demande de subvention au Conseil Général**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public Avenue de la république et ses abords (réf SDEHG 3AP97), la part à la charge de la commune s'élèverait à 74 199,00 € (cf. délibération N° 27/13).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans cette dépense.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De demander une subvention au Conseil Général pour aider la commune dans cette dépense

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*



Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

